



Les Actes de la XXI^e Conférence générale

BRUXELLES
17 avril 2018

Monsieur Pascal THIOMBIANO, Président du CIRTEF, remercie les participants et demande leur compréhension dans la conduite des travaux en raison de sa récente prise de fonction. Le Président du CIRTEF ouvre les travaux de la XXIème Conférence générale ordinaire du CIRTEF.

Il donne la parole au Secrétaire général qui indique que TV5 Québec Canada a donné mandat au Directeur général de TV5Monde.

Le Secrétaire général rappelle les dispositions statutaires relatives au quorum.

L'article 30 des statuts du CIRTEF indique : *le quorum de la Conférence générale est atteint lorsque la majorité absolue des membres actifs s'étant acquittés de leurs cotisations au 31 décembre de l'année précédente y sont présents.*

A la date du 31 décembre 2017, 21 organismes présents se sont acquittés de leurs cotisations.

La Conférence générale a le quorum pour délibérer valablement.

Après avoir remercié le Secrétaire général, le Président propose l'adoption de l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|---------------|
| 1/ | Adoption du projet d'ordre du jour | CG/BXL/2018/1 |
| 2/ | Adoption des Actes de la XXème Conférence générale | CG/BXL/2018/2 |
| 3/ | Désignation du rapporteur général de la Conférence | CG/BXL/2018/3 |
| 4/ | Rapport de la Présidence du CIRTEF et approbation | CG/BXL/2018/4 |
| 5/ | Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation | CG/BXL/2018/5 |
| 6/ | Étude et approbation des propositions du Bureau | CG/BXL/2018/6 |
| 7/ | Étude et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les derniers états financiers certifiés au 31.12.2016 et au 31.12.2017 et des mesures sur les cotisations
Décharges aux Secrétaire généraux et aux Administrateurs | CG/BXL/2018/7 |
| 8/ | Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions | CG/BXL/2018/8 |
| 9/ | Examen et adoption des rapports des commissions | |
| 10/ | Note stratégique sur l'évolution du CIRTEF | CG/BXL/2018/9 |
| 11/ | Choix du Président, des représentants du Bureau de direction | |
| 12/ | Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal suivant | |
| 13/ | Date et lieu de la XXIIème Conférence générale | |
| 14/ | Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale | |

1) Adoption du projet d'ordre du jour**CG/BXL/2018/1**

Le projet d'ordre du jour de la XXI^{ème} Conférence générale est adopté.

2) Adoption des Actes de la XX^{ème} Conférence générale**CG/BXL/2018/2**

Le Président donne la parole au Secrétaire général qui indique que les actes de la XX^{ème} Conférence générale ont été adressés à tous les organismes membres.

Aucun commentaire ou correction n'a été adressé au Secrétariat général.

La XXI^{ème} Conférence générale adopte les actes de XX^{ème} Conférence générale de 2016.

3) Désignation du rapporteur général de la Conférence**CG/BXL/2018/3**

Sur proposition du Président, la Conférence générale désigne Monsieur Emmanuel MBEDE, Directeur des Antennes TV de la CRTV comme rapport général de la Conférence générale.

4) Rapport de la Présidence du CIRTEF et approbation**CG/BXL/2018/4**

En raison de sa très récente prise de fonction (un mois) à la direction générale de la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso qui assure la Présidence du CIRTEF, Monsieur Pascal THIOMBIAZO s'excuse de ne pas présenter un rapport objectif et pertinent de l'exercice.

5) Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation**CG/BXL/2018/5**

Le Président du CIRTEF donne la parole au Secrétaire général qui présente son rapport d'activités.

La XXI^{ème} Conférence générale adopte le rapport d'activités du Secrétaire général par acclamations (ANNEXE N°1).

6) Etude et approbation des propositions du Bureau**CG/BXL/2018/6**

Le Président du CIRTEF expose la nécessité d'une relecture des statuts du CIRTEF afin de permettre entre autres à la Conférence générale de se réunir annuellement pour examiner et adopter le budget et le plan d'activité.

La Conférence générale adopte la proposition et met en place une commission ad hoc composée de : RTBF, Radio-Canada, CRTV, RTI. L'échéance de la mi-juin est fixée pour transmettre les conclusions au secrétariat général.

7) Étude et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les derniers états financiers certifiés au 31.12.2016 et au 31.12.2017 Et des mesures sur les cotisations, Décharges aux Secrétaires généraux et aux administrateurs

CG/BXL/2018/7

Le Secrétaire général rappelle l'absence du vérificateur aux comptes dont les rapports ont été examinés par le Bureau de Direction. Ces rapports relatifs aux états financiers certifiés des comptes 2016 et 2017 sont soumis à l'appréciation de la Conférence générale. Sur proposition du Bureau de Direction, la Conférence adopte des décisions suivantes :

Pour états financiers certifiés au 31.12.2016 :

- **L'approbation des comptes 2016**
- **L'accord de quitus aux administrateurs**
- **Le refus de quitus au Secrétaire général sortant pour sa gestion qui nécessite des éclairages**

Pour états financiers certifiés au 31.12.2017 :

Le report de l'examen des comptes 2017 à la prochaine Conférence générale.

Le budget 2018 :

La Conférence générale adopte le budget 2018 qui prend en compte l'échelle des cotisations et les nouvelles dispositions des conventions avec TV5Monde.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont en annexe ([ANNEXE N°2](#)).

Les Cotisations :

Le Président donne la parole au Secrétaire général qui fait le point sur les cotisations. Il indique que le recouvrement des cotisations reste en 2017 encore une préoccupation majeure (encaissement de 209.345 € sur 339.816 €, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 37,24 %) malgré les différentes actions de rappels et plusieurs mesures antérieures d'effacement.

Le cumul des cotisations impayées au 31.12.2017 est de 1.983.942,64 €.

Au regard de ce cumul important qui est devenu un facteur démobilisateur et afin d'inciter les organismes membres à honorer leurs engagements, la Conférence générale adopte par vote et à l'unanimité les décisions suivantes :

- l'effacement des arriérés de cotisations antérieures à 2010,
- l'exonération d'une année d'arriéré de cotisation moyennant le règlement d'une cotisation à partir de 2018.

8) Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions

CG/BXL/2018/8

Demande d'adhésion :

Le Secrétaire général indique que la demande d'adhésion de la RTG Boulbinet de Guinée a été formalisée par courrier du 8 juillet 2015. Il s'agissait de retenir RTG Boulbinet comme membre actif sous réserve du premier versement de la cotisation qu'il partagerait avec la RTG. Ce versement n'a pas encore été acté.

La Conférence générale demande au Secrétaire général d'adresser une lettre de relance au Directeur Général de RTG Boulbinet.

Demande de démission : (ANNEXE N°3)

Le Président donne la parole au Secrétaire général qui informe la Conférence générale de la décision de la Fondation Hirondelle, membre associé, de son arrêt de participation aux activités du CIRTEF par lettre en date du 23 octobre 2017. La Directrice générale de la Fondation Hirondelle exprime ses regrets et avance l'argument d'économies et de choix budgétaires en raison d'une baisse de ses financements.

Le Secrétaire général poursuit que conformément à la procédure de démission, les membres du bureau ont été informés par courrier électronique le 24 octobre 2017.

9) Examen et adoption des rapports des Commissions

La Conférence générale adopte les recommandations des trois Commissions : Radio, TV et Formation.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION TV :

Présidence : Marjorie VELLA (TV5Monde)
Rapporteur : Fabienne SAINT-CRIQ (FTV)

La Commission TV réunie le 16 avril 2018 à Bruxelles a d'une part pris connaissance de l'état de la situation des activités TV de l'année écoulée, d'autre part a examiné les propositions et projets à venir.

La Commission TV du CIRTEF, réunie à Bruxelles le 16 avril 2018, recommande :

1. Programmes et améliorations des capacités

Après avoir souligné l'amélioration de la qualité des programmes produits, la Commission TV recommande aux chaînes la poursuite des engagements pour gagner davantage en qualité technique, améliorer le niveau d'écriture souhaité, en portant un effort spécifique à la formation aux métiers de la production, notamment en direction des encadrants.

Les chaînes pourraient y contribuer en finançant une partie des frais pour les formateurs.

2. Compte tenu des activités de production qui font l'objet de formation, la Commission TV recommande de poursuivre la réflexion sur l'amélioration des « Formactions », en lien avec la Commission Formation pour son expertise, en s'appuyant sur les centres de formation du CIRTEF, en favorisant les échanges de compétences en régions et en améliorant les capacités du pool de formateurs du CIRTEF.

3. La Commission TV réitère sa recommandation aux DG de chaque organisme de désigner un référent ou une personne ressource afin d'assurer les relations quotidiennes avec le CIRTEF en particulier le suivi des appels à projets et la transmission des rapports de diffusion.

4. Les archives

La Commission TV recommande aux chaînes la poursuite des travaux de restauration du patrimoine des archives avant leur numérisation, en cherchant à créer des partenariats avec leurs tutelles, en initiant éventuellement une collaboration avec leur agence nationale de conservation des images et en sélectionnant les archives, en fonction de leur intérêt et de leur valeur et patrimoniale et commerciale.

La Commission TV invite par ailleurs le Secrétariat général du CIRTEF à poursuivre la collecte des matériels à la réforme auprès de la RTBF, en assurer la coordination et en vérifier la bonne qualité, ainsi que la prospection auprès des autres organismes du Nord.

5. Evaluation et retour des chaînes

La Commission TV recommande au Secrétariat général de communiquer mensuellement un état du stock des programmes aux chaînes et recommande aux chaînes, de transmettre mensuellement les rapports de diffusion des programmes au Secrétariat général du CIRTEF.

Le Secrétariat général du CIRTEF renverra le modèle de document de rapport de diffusion.

6. La Commission TV recommande qu'à la prochaine Commission TV, le temps dédié à l'étude des nouveaux projets et aux visionnages des productions soit augmenté.

7. Communication

La Commission TV recommande au Secrétariat général d'adresser aux chaînes les propositions de thématiques de programmes au moins 6 mois avant la tenue de la Commission TV suivante.

8. La Commission TV encourage les chaînes à proposer davantage de projets de production.

9. La Commission TV recommande aux organismes membres de veiller au suivi des productions proposées, et notamment de réduire les délais de production à une durée raisonnable (6 mois) et d'en augmenter le volume.

10. La Commission TV recommande, dans le cadre des appels à projets, aux organismes membres, qu'un suivi rigoureux des conventions de production, de la validation du plan de financement, du respect du calendrier et de la réalisation soit observé.

11. La Commission TV recommande aux chaînes membres de veiller à harmoniser les formats d'image et les normes techniques de tournage, depuis la captation jusqu'à la post production.

12. La Commission TV a pris connaissance de nouvelles pistes de projets transverses proposées par le CIRTEF. La réflexion pour la faisabilité de ces projets devra se poursuivre.

13. TV5Monde ayant achevé son mandat à la présidence de la Commission TV du CIRTEF ce jour et n'étant pas candidate à sa succession, il convient de désigner un ou une nouvelle président(e) et de renouveler les membres de la Commission TV.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION RADIO

Rapporteur : Mahamadou KONE, Directeur Radio - ORTM Mali

La Commission Radio, réunie ce 16 avril 2018 à Bruxelles, recommande :

1. Pour le MARCHE DES ECHANGES RADIO, qui fait partie des missions fondamentales du CIRTEF : la Commission recommande la création d'une plate-forme d'échanges radio organisée et animée par le CIRTEF pouvant contenir des programmes variés et en phase avec les besoins des organismes. Cette plate-forme pourrait aussi servir de plate-forme d'échanges pour de la Musique.
2. En ce qui concerne l'appui à la production radio : la Commission recommande au CIRTEF de poursuivre et d'améliorer cette activité. Pour ce faire, la Commission Radio propose une recherche de Fonds et une étude de mutualisation des moyens.
3. Pour le Fonds d'aide à la Production radio : la Commission recommande l'organisation de formations à la réalisation radio en attendant la reprise du Fonds.
4. En ce qui concerne les collaborations avec les Organismes extérieurs, la Commission Radio recommande de poursuivre les relations avec l'UNESCO et de chercher d'autres partenaires pour soutenir la coproduction de séries radio et la valorisation des activités radio de ses organismes.
5. Pour le Grand Prix Multimédia du CIRTEF, la Commission recommande au CIRTEF de mener une réflexion sur la Formation au Multimédia à destination de ses organismes membres du Sud avant de remettre le Grand Prix en activité.
6. En ce qui concerne l'ARCHIVAGE, la Commission Radio recommande une évaluation des problèmes techniques et logistiques du logiciel AIME et de la plate-forme Archibald ainsi qu'une évaluation des moyens mis en œuvre par les différents intervenants.
7. La Commission Radio, ayant procédé à l'examen des nouveaux projets proposés par le Secrétariat général et les organismes membres, recommande :
 - de mener une réflexion avec tous ses organismes sur la valorisation, au travers de nos médias, de la langue française et de la Culture de nos pays francophones. La réflexion porterait aussi sur les missions du Service public dans le contexte médiatique actuel ainsi que sur les coûts de ce même Service public. Ce document (Livre blanc, Manifeste...) pourrait servir aux organismes membres du CIRTEF à attirer l'attention du monde politique sur la nécessité de soutenir le Service public. Cette réflexion pourrait aussi se mener avec l'aide de l'OIF et de RFI, ayant déjà procédé à des travaux d'envergure sur le même sujet ;
 - de développer, en mutualisant les ressources des organismes CIRTEF et en recherchant des partenaires extérieurs, les projets transmédia (radio, TV, Web) du type de ceux proposés à la réunion de la Commission radio du 16 avril 2018 ;
 - de mener une étude de faisabilité sur les projets « Pôle de journalistes » et « Studio Multimédia en Afrique ».

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORMATION

Présidence : Salou GOBI, Conseiller du Directeur général - ORTN Niger

La Commission Formation, réunie ce 16 avril 2018 à Bruxelles, recommande :

1. De poursuivre la collecte des thématiques de formations auprès de ses organismes membres.
2. De mettre en œuvre des « formations de formateurs du Sud » et d'augmenter le contingent de formateurs faisant partie du pool de formateurs du CIRTEF.
3. De mettre tout en œuvre pour trouver les budgets nécessaires à l'organisation de formations aux techniques de production radio, TV, Internet, Transmédia.
4. De mener une étude sur la mutualisation des moyens dans la réalisation de formations et de produire un « cahier des charges » pour la mise en œuvre des dites formations.
5. De faire une étude de faisabilité sur la « FORMATION EN LIGNE » à destination de ses organismes membres, formation en ligne qui pourrait comprendre :
 - l'élaboration et la rédaction de textes et ouvrages de référence
 - l'apprentissage en ligne des techniques d'écriture, d'organisation et de réalisation de productions radio-TV
 - création et suivi de productions communes
 - forums de discussions et d'échanges de savoirs et d'expériences
 - éducation aux médias « en ligne »
6. Et encourage ses organismes membres à répondre aux appels à candidatures pour les coproductions CIRTEF faisant l'objet de « formactions ».

10) Note stratégique sur l'évolution du CIRTEF

CG/BXL/2018/9

Le Président du CIRTEF donne la parole au Secrétaire général du CIRTEF pour faire la présentation de la note stratégique sur l'évolution du CIRTEF. Le Secrétaire général a avant toute chose indiqué que son intention est de susciter le débat et élargir le cercle de réflexion sur les différents aspects du plan stratégique qu'il propose afin de sortir le CIRTEF de la situation actuelle.

NOTE STRATEGIQUE POUR UNE RELANCE DU CIRTEF

Le séminaire des dirigeants de l'audiovisuel public francophone organisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui s'est tenu à Liège en 2015 a donné lieu aux constats suivants : l'entrée des médias dans l'ère du numérique, la mondialisation des flux d'informations, le recul du français dans certaines aires géographiques, ... Les dirigeants de l'audiovisuel public francophone s'interrogeaient sur les évolutions institutionnelles qui pourraient renforcer l'espace médiatique public francophone et demandaient à l'OIF d'ériger au rang de priorité, la question de l'audiovisuel public, acteur majeur de la Francophonie.

Le CIRTEF s'inscrivant dans cette attente d'évolution a commandé un audit organisationnel en 2016 et organisé un atelier de réflexion sur l'avenir du CIRTEF en octobre 2017 avec l'appui de l'OIF. Les diagnostics font ressortir la nécessité et la légitimité d'une association qui regroupe des organismes de médias de service public francophones telle que le CIRTEF. Les valeurs et les missions qu'il défend sont toujours d'actualité. Ces deux analyses soulignent l'urgence à entamer une réforme et une redéfinition de la vocation et des missions du CIRTEF en se concentrant sur celles qui apportent des réponses aux enjeux actuels. De toute évidence, c'est l'heure des Choix et de la Refondation pour le CIRTEF pour une francophonie plus dynamique.

Les acteurs publics francophones ont la responsabilité de tisser des liens durables s'appuyant sur les pratiques les plus innovantes en matière d'échange et de production de contenus audiovisuels révélateurs de la richesse de notre langue et de la diversité de notre espace en détectant et en intégrant de nouveaux talents.

Le diagnostic du CIRTEF est connu, ce document fait l'économie de ce travail. Il propose des pistes de réflexion sur son évolution. Le CIRTEF doit tirer les leçons du chemin parcouru, entreprendre désormais un changement dans son mode fonctionnement, se donner un nouveau départ en rebâtissant la confiance et répondre efficacement aux attentes des membres et des partenaires.

1. Ressources financières : Le CIRTEF connaît un déficit important et ses ressources actuelles de fonctionnement posent le problème de sa viabilité. Des mesures urgentes s'imposent pour lui permettre d'assainir sa situation financière :

- examiner le mécanisme de résorption de ce déficit préoccupant ;
- examiner la possibilité d'un rehaussement des montants des cotisations comme cela a été préconisé par certains participants de l'atelier de réflexion (dernière augmentation en 2003 de 2.5%) ;
- demander aux organismes des pays qui abritent les centres de contribuer à leurs fonctionnements par une prise en charge, une mise à disposition de personnel ou une subvention ;
- observer la tenue deux (2) réunions du bureau de direction par an conformément aux statuts tout en privilégiant les conférences téléphoniques ;
- poursuivre les mesures d'économie sur le fonctionnement en réduisant entre autres le nombre des centres tout en recherchant l'efficacité et la qualité.

2. Modification des statuts : Les statuts du CIRTEF doivent être adaptés afin qu'ils puissent être capables d'apporter des réponses aux défis actuels de l'audiovisuel francophone. Aujourd'hui, l'audiovisuel intègre plus de secteurs d'activités qu'au moment de la création du CIRTEF et les modes de fonctionnement de ses membres ont bien évolués. Il est nécessaire d'ouvrir le CIRTEF à d'autres acteurs de l'audiovisuel : écoles et instituts de formation, créateurs audiovisuels, producteurs, ... et en faire une **Plateforme de l'Audiovisuel Francophone**.

Le comité ad hoc « Statuts, Missions et Organisation du CIRTEF » mis en place par le Bureau de direction en 2016 doit poursuivre ses travaux en intégrant à la réflexion le rapport de l'audit organisationnel, les recommandations de l'atelier d'octobre et la situation financière afin de prospecter les nouvelles orientations d'une refondation du CIRTEF.

3. Intégrer le numérique au fonctionnement (informatique de gestion, d'échanges). Il faut rénover l'informatique, de communication et d'échanges de programmes pour faciliter la collaboration avec les membres. Pour cela, il faut activer et développer le site portail, la plateforme d'archivage (Archibald) afin d'instaurer un processus d'échanges de programmes en ligne (catalogue de marchés, de formation, forum,).

4. Activités : Il est essentiel d'identifier les activités les plus pertinentes pour les missions du CIRTEF et qui apportent des réponses aux enjeux actuels et de la plus-value aux membres et qui sont en adéquation avec les ressources.

- Production/coproduction : activité majeure du CIRTEF doit se poursuivre en veillant aux exigences de qualité (normes standards) en intégrant la dimension multimédia et une collaboration avec les producteurs indépendants et les jeunes talents. L'offre des médias publics du Sud à TV5Monde aurait à gagner en proposant des nouveaux formats avec des contenus et des habillages plus modernes.

- Echanges de programmes : Les échanges des programmes constituent une mission essentielle du CIRTEF qu'il faut encourager et développer dans un espace de partage, de diversité et d'enrichissement : l'espace francophone. Cette activité doit se poursuivre exclusivement à travers la plateforme.

- Formation : une formation de qualité est un gage de production de qualité. Les offres de formation en lien avec le numérique (web, multimédias) doivent être privilégiées. Le CIRTEF doit se doter d'un plan de formation sur la base des besoins et des engagements financiers des membres tout en prospectant une collaboration avec les instituts de formation.

- Achat de programmes à TV5Monde : Le contexte de 1992 qui a fait du CIRTEF le fournisseur de programmes africains à TV5Monde est peut-être à remettre en cause au regard du dynamisme du paysage audiovisuel actuel. Cependant, cette relation opérée sur le Fonds Partenaires doit se poursuivre à travers des productions de qualité qui permettraient une présence plus accrue de la production francophone du Sud dans le réseau de distribution de TV5Monde.

Une Commission pourrait davantage déterminer la pertinence, le coût et l'évolution possible de chacune de ses activités.

5. Les Centres Régionaux de Production et de Formation : Lieux de mise en œuvre des activités opérationnelles. Les centres doivent gagner en qualité. La formalisation d'une collaboration avec les écoles de formation et les producteurs indépendants permettra d'identifier les jeunes talents et faire place la créativité et à l'innovation. Au regard de la baisse des ressources financières du CIRTEF, une réduction du nombre des Centres avec un regroupement des meilleures compétences pourrait permettre à faire face à sa mission.

6. **Nouvelle formule du SEFOR** : revenir aux « fondamentaux » (SEFOR = SEminaire de FORMation). A cet égard, une réflexion doit être menée pour la mise en œuvre d'un SEFOR, dans le but d'être en prise avec les nouvelles réalités médiatiques mondiales afin d'aboutir à des résultats probants avec des participants opérationnels liés aux thématiques des rencontres : Stratégique, formations, production, ...

7. **Partenariat stratégique avec l'OIF** : il doit se renforcer de manière plus active à travers le renouvellement de l'accord-cadre pour la programmation 2019-2023 et permettre d'assurer une collaboration efficace et porteuse de succès pour l'espace médiatique francophone. Ce partenariat doit permettre d'accroître la présence des contenus numériques francophones, de les promouvoir, de favoriser l'innovation par la formation et d'accompagner les organismes par l'expertise technique et managériale.

8. **Réorganisation des services** : une proposition de réorganisation des services avec un organigramme resserré valorisant l'évolution vers le numérique :

LE CIRTEF : UN NOUVEAU MODELE

<u>PRODUCTION</u>	<u>ECHANGES/ NUMERIQUE</u>	<u>DEVELOPPEMENT-TECHNOLOGIE</u>
Productions « 360° »	Communication (Site, forums, CIRTEF en Bref ...)	Partenariat
Productions Radio-TV-Web	Marchés d'échanges (catalogue)	Formation (directe, en ligne, Ecoles)
Coproduction	Archive (Archibald, Aimé)	Renforcement capacités
		Expertise

La Conférence générale décide de la mise en place d'une équipe de travail suite à cette présentation. Cette équipe constituée du Secrétariat général et de RFI devra présenter au Bureau de direction un plan d'urgence du CIRTEF à la prochaine réunion du Bureau.

11) Choix du Président, des représentants du Bureau de direction

En raison de la situation particulière que vit le CIRTEF, la Conférence générale décide de reconduire les membres du bureau pour un nouveau mandat tout en remplaçant ceux qui ne sont pas à jour des cotisations dans le respect des représentations par zone.

Choix du Président, des représentants du Bureau de direction

PRESIDENCE

Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso

1ERE VICE-PRESIDENCE

Seychelles Broadcasting Corporation

VICES-PRESIDENCES

Radio-Télévision Belge de la Communauté Française
Radio Canada
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision du Maroc

MEMBRES

Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin
Radiodiffusion Télévision du Burundi
TV5 Québec Canada
TV5Monde
Cameroon Radio Television
France Médias Monde / RFI
France Télévisions
Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
Radiodiffusion Télévision du Sénégal
Radio-Télévision Suisse
Radio La Voix du Vietnam

OBSERVATEUR : OIF

12) Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal suivant

Le vérificateur aux comptes du CIRTEF, Monsieur Aimé DUFROMONT désigné par la RTBF est pensionné depuis plusieurs années. Il a souhaité mettre fin à cette collaboration exercée à titre bénévole. Conformément au règlement financier du CIRTEF, la RTBF désignera un nouveau vérificateur.

13) Date et lieu de la XXIIème Conférence générale

La date et le lieu de la prochaine Conférence générale seront précisés ultérieurement en fonction des conclusions issues de la révision des statuts.

14) Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale

Le Président du CIRTEF donne la parole au rapporteur général de la XXIème Conférence générale qui donne lecture des décisions de la session.

Le procès-verbal des décisions de la XXIème Conférence générale est adopté.

Le Président remercie la RTBF pour son accueil, l'ensemble des participants pour l'intérêt qu'ils portent ainsi à notre association et clôture les travaux de la Conférence générale.

ANNEXES

N°1 Rapport d'activités du Secrétaire général

N°2 Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2016 et au 31.12.2017
Et des mesures sur les cotisations
Décharges aux Secrétaire généraux et aux Administrateurs

N°3 Acceptation de nouveaux membres et informations sur les demandes non recevables et les démissions

ANNEXE n°1

Rapport d'activités du Secrétaire général Adressé à la Conférence générale

Avril 2018

INTRODUCTION

A. GOUVERNANCE

A.1 PLAN STRATÉGIQUE

- A.1.1 La formation
- A.1.2. Production /coproduction
- A.1.3 Echanges des programmes
- A.1.4 Le partenariat
- A.1.5 La communication

A.2 ANALYSE FINANCIÈRE DU CIRTEF

- A.2.1 Réunion du bureau de direction du 29 mars
- A.2.2 Réunion du bureau de direction du 26 juin 2017
- A.2.3 L'audit financier :
- A.2.4 Réunion du bureau de direction du 6 octobre 2017
- A.2.5 Mission d'investigations de TV5Monde
- A.2.6 Réunion des Hauts Fonctionnaires des pays contributeurs de TV5Monde (24 Novembre 2017)
- A.2.7 Réunion du bureau de direction du 15 janvier 2018

A.3 EXECUTION DU BUDGET 2017

B. ATELIER DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU CIRTEF

C. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE MÉDIAS FRANCOPHONES

D. NOTIFICATION DES ADMISSIONS/DÉMISSION

E. PARTENARIATS

- E.1 L'Organisation Internationale de la Francophonie :
- E.2 TV5Monde

F. PROGRAMMES

- F.1 Achat des programmes
- F.2 Le Magazine « Reflets Sud »

G. ECHANGE DE PROGRAMMES

- G.1 Marché Radio
- G.2 Marché des programmes TV

H. PRODUCTION

H.1 PRODUCTION TELEVISION

- H.1.1 Fonds pour le renforcement de la production télévisuelle
- H.1.2 Séries harmonisées TV
- H.1.3 Les coproductions internationales :

H.2 PRODUCTION RADIO

- H.2.1 Séries Radio
- H.2.2 Fonds d'aide à la production Radio

I. FORMATION

- I.1 Formations directes
- I.2 Formactions Radio, Télévision
- I.3 Les Centres Régionaux de Production et de Formation (CRPF) du CIRTEF

J. SITE PORTAIL DU CIRTEF / LA PLATEFORME ARCHIBALD

CONCLUSION

INTRODUCTION

La Conférence générale du 16 décembre 2016 a procédé à l'élection d'un nouveau Secrétaire général du CIRTEF. Elle a en même temps décidé d'une période de transition de deux mois (février-mars 2017) pour les transferts des pouvoirs.

C'est à partir d'avril 2017 que le nouveau Secrétaire général a pris fonction.

Les activités de l'exercice 2017 du CIRTEF ont porté, principalement sur l'application des décisions de la Conférence générale, du bureau de direction et, pour une grande part à l'examen de la situation financière, au fonctionnement, à un audit financier, à un atelier de réflexion et aux rapports avec les différents partenaires.

L'exercice 2017 a vu la tenue de 5 sessions du Bureau de direction dont une téléphonique qui a permis l'adoption du budget 2018.

Ainsi, les sujets liés à la gouvernance ont été nombreux. Parallèlement, les activités sur la base du budget adopté par la Conférence générale de 2016 ont pu être menées avec beaucoup de difficultés dans un contexte de pression aggravé par des licenciements et une démission.

A. GOUVERNANCE

Le nouveau Secrétaire général a fixé ses objectifs à travers un plan stratégique devant le bureau de direction le 29 mars 2017.

A.1 PLAN STRATÉGIQUE

Les grands axes de ce plan se résument comme suit :

1. LA FORMATION :

L'inscription des formations à application concrète doit être au centre de la recherche de qualité à travers une politique pragmatique et structurante à partir des besoins exprimés et des moyens qui pourraient être mobilisés par toutes les parties prenantes et en prospectant les offres de formation en lien avec les nouvelles technologies. Ceci passe par :

- Un plan de formation réaliste et consensuel permettrait plus facilement au CIRTEF de coordonner les opérations de mise en œuvre.
- Un renforcement des capacités techniques et du personnel des centres ainsi que des formateurs du Sud pour faire des CRPF des pôles de qualité.
- Une formation en ligne par la mise à disposition de contenus pédagogiques organisés en module contournant ainsi les obstacles d'un enseignement en direct.
- Une poursuite des « formactions » en rapport avec les productions
- Une politique structurante par une approche partenariale avec les écoles de formation du Sud (expertise, module de formation, contenu des programmes,).

2. PRODUCTION /COPRODUCTION

La production, activité majeure du CIRTEF doit se poursuivre en veillant à la régularité et aux exigences de qualité (normes standards) tout en intégrant une dimension multimédia et une collaboration avec les producteurs indépendants.

ECHANGES DES PROGRAMMES

La Francophonie est un espace d'échange, de partage, de diversité et d'enrichissement. Les échanges des programmes est une mission essentielle du CIRTEF qu'il faut encourager et développer.

3. LE PARTENARIAT

Le partenariat est l'atout principal du CIRTEF dans la réussite de ses projets. Il constitue une de ses ressources. Ce partenariat doit être perçu comme une participation active de tous par la mise en commun des efforts dans les relations opérationnelles.

4. LA COMMUNICATION :

La communication est essentielle au bon fonctionnement des activités du CIRTEF et doit susciter davantage l'intérêt des membres.

Toutes ces intentions se trouvent malheureusement contrariées par une situation financière compliquée, une absence de projet en cours et une crédibilité entamée.

A.2 ANALYSE FINANCIÈRE DU CIRTEF

A.2.1 Réunion du bureau de direction du 29 mars

La commission des finances du 29 mars 2017 a rectifié les comptes de résultats de l'exercice 2016 en prenant en compte une réduction de valeur des cotisations plus réaliste au regard des exercices précédents (80% des créances 2017 et 100% pour celles antérieures) et une provision pour litige avec le Secrétaire général sortant (300 000 euros). Ainsi, l'exercice 2016 se termine par une perte de 804 443,76 euros malgré un prélèvement de 110 000 euros sur les réserves.

A la date de la présente présentation, les comptes 2016 ne sont pas encore arrêtés par le bureau de direction, sur réserve de TV5Monde, malgré son approbation de la rectification des comptes, exposant ainsi le CIRTEF à des pénalités fiscales.

Par ailleurs, à cette session, le bureau décide de la nécessité de circonscrire les dépenses de fonctionnement aux cotisations et aux 15 % du Fonds Partenaires conformément à la décision des Hauts Fonctionnaires de TV5Monde adoptée en 2013 sur un budget 2017 voté par la Conférence générale qui ne prenait pas compte cette directive.

Pour faciliter l'exécution du budget 2017, le bureau, sur proposition de FTV, a décidé de mettre en place une commission pour proposer une clé de répartition de charges de fonctionnement entre le CIRTEF et TV5Monde.

C'est aussi dans cet esprit que la convention générale 2017 sur le Fonds Partenaires a été signée avec cette disposition en son article 7, « *le CIRTEF s'engage à fournir à TV5Monde : la justification des frais généraux y afférant (salaires, coûts de fonctionnement, actions de formation technique en vue de la production des programmes), après accord sur les clés de répartition des charges indirectes, validé par le bureau du CIRTEF* ». TV5Monde n'a pas donné suite à nos différentes relances (courriels du 5,8, 19 mai 2017, 5 -6 juillet et aux réunions du bureau) afin que cette commission puisse se réunir.

A.2.2 Réunion du bureau de direction du 26 juin 2017

La situation alarmante des finances et la décision du bureau au respect de la décision des Hauts Fonctionnaires des pays contributeurs de TV5Monde de 2013 ont conduit le Secrétaire général à entreprendre une analyse approfondie des finances de l'association sur les six (6) dernières années (2011-2016) afin de mieux comprendre et déceler les disfonctionnements qui ont conduit à cette situation.

Il ressort de cette analyse financière, présentée à la réunion du bureau de direction de juin 2017, un déficit chronique du CIRTEF qui se caractérise sur la période de l'analyse par :

- Une baisse continue des cotisations recouvrées qui s'explique par le retrait d'un certain nombre des membres (Radio France, CFI, ARTE, Télé Québec, BBC, ...) et le non-paiement des cotisations particulièrement par plusieurs organismes membres du Sud.
- Une hausse des charges de fonctionnement notamment celles liées au personnel (550 587 euros / 640 606 euros)
- Une baisse des subsides des organismes partenaires ;
- Un prélèvement assidu sur les réserves ;
- Une ponction constante sur le Fonds Partenaires destiné aux programmes pour supporter les charges de fonctionnement.
- Un déficit budgétaire en fin de chaque exercice.

Ces différents constats ont conduit le bureau à prendre des mesures d'urgence afin de prévenir une aggravation de la situation en 2018 :

- Diliger un audit financier par un cabinet indépendant sur les comptes 2012 à 2017 ;
- Arrêter toute nouvelle activité jusqu'à la fin de l'exercice 2017 ;
- Suspendre les magazines « Afrique Plurielle » et « Sud Côté Court »
- Licencier deux (2) employés du siège avec préavis presté ;
- Affecter la tâche de recherche des acquisitions des programmes à TV5Monde et solliciter la prise en charge de la rémunération de l'assistante du Secrétaire général par la RTBF
- Solliciter l'accompagnement de l'OIF pour une relance du CIRTEF.

Prenant en compte cette situation financière critique et les mesures conservatoires prises par le bureau, TV5Monde a accepté à titre exceptionnel l'utilisation par le CIRTEF d'une partie du Fonds Partenaires pour réduire le déficit de l'exercice en cours.

A.2.3 L'audit financier :

L'audit confirme les constats de l'analyse financière évoquée plus haut et recommande un plan de redressement qui passerait par :

- une baisse des charges (limiter au maximum les frais généraux fixes, diminuer les frais généraux variables non couverts par les subsides, réduire les frais de personnel) ;

- la recherche des ressources nouvelles (rehaussement des cotisations, des nouveaux membres, obtention des subsides de l'OIF pour la production, extourner les provisions des centres).

L'audit a été financé par la contribution de la RTS (Suisse), de FTV, de TV5Monde et de la RTBF.

A.2.4 Réunion du bureau de direction du 6 octobre 2017

TV5Monde n'est pas satisfait des conclusions du rapport de l'audit financier et propose de dépêcher deux équipes au CIRTEF pour faire le point sur les programmes, la situation financière et proposer un budget 2018 à partir d'une projection de la situation au 31 décembre 2017. Le bureau accepte cette proposition de

TV5Monde et décide d'une conférence téléphonique pour la fin octobre pour examiner les recommandations, le projet de budget 2018 et fixer la date de la Conférence générale.

A.2.5 Mission d'investigations de TV5Monde

Le CIRTEF a mis à la disposition de la mission toute la documentation pertinente nécessaire à la bonne conduite de son travail.

Les rapports de la mission de TV5Monde font ressortir :

- Une projection budgétaire à la fin 2017 avec un déficit de 159 170,17 Euros sans prendre en compte une partie des ressources qui a permis son équilibre au moment de son adoption (prélèvement sur les réserves de 185 290 euros). Le résultat positif de l'exercice 2017 vient contredire cette projection.

- L'incapacité du CIRTEF à fournir des programmes à TV5Monde sans aucune allusion à la décision du bureau de direction du 26 juin 2017 qui affectait la tâche de prospection à TV5Monde.

- Le projet de budget 2018 qui devrait être examiné par conférence téléphonique du bureau courant la semaine du 23 au 28 octobre 2017 n'a pas été proposé.

La mission d'investigation de TV5Monde a transmis ses rapports au CIRTEF le samedi 2 décembre 2017 après la tenue de la réunion des Hauts Fonctionnaires les 23 et 24 novembre 2017 à Soleure (Suisse) à laquelle le CIRTEF n'a pas été invité.

A.2.6 Réunion des Hauts Fonctionnaires des pays contributeurs de TV5Monde (Soleure 24 Novembre 2017)

Résolution :

Après un exposé de TV5Monde sur l'utilisation du Fonds Partenaires ; « *Les Hauts Fonctionnaires ont donné mandat à TV5MONDE de mettre en place dès début 2018 de nouvelles méthodes de fonctionnement qui leur ont été proposées ce jour, afin d'assurer la meilleure utilisation desdits financements grâce à une plus grande rigueur administrative et financière. Ils demandent à ce titre à TV5MONDE de réaliser un point d'étape sous trois mois dans l'optique d'un suivi régulier et d'une évaluation à l'issue du premier semestre 2018*

Les modalités des engagements de TV5MONDE en application des conventions annuelles avec le CIRTEF sont ainsi modifiées en 2018 :

- Le versement en début d'année des 15% de frais de gestion sur le fonds partenaires (93 000 euros) qui avaient été validés par les Hauts Fonctionnaires en novembre 2013 ;
- Le versement en début d'année des 15% de frais de gestion sur le fonds partenaires (93 000 euros) qui avaient été validés par les Hauts Fonctionnaires en novembre 2013 ;
- L'acquisition au CIRTEF, dans les mêmes conditions que pour tout achat de programmes africains par TV5MONDE, en termes de conditions commerciales, de durée de droits, de nombre de diffusions, et d'exploitation pour des usages non-linéaires, des programmes proposés par le CIRTEF, et validés éditorialement par TV5MONDE après visionnage ;
- De manière trimestrielle, un bilan cumulé des montants investis par le CIRTEF dans l'acquisition de programmes pour TV5MONDE (aux conditions ci-dessus) sera réalisé, rapproché des enveloppes prévues à cet effet et transmis au Comité sur la politique de programmes du Conseil d'Administration pour vérification. Les éventuels reliquats budgétaires seront employés par TV5MONDE pour le soutien à la production audiovisuelle africaine notamment pour alimenter l'offre numérique.
- Aux termes du suivi trimestriel et du point d'étape fixé à l'issue du premier semestre 2018, les conventions sont susceptibles de faire l'objet de révisions pouvant conduire à l'anticipation de leurs termes.

A.2.7 Réunion du bureau de direction du 15 janvier 2018

C'est dans ces conditions que le secrétariat général du CIRTEF a été amené à élaborer dans l'urgence un projet de budget 2018 tout en demandant une période transitoire avant l'application de la décision des Hauts Fonctionnaires. Ceci afin de permettre au CIRTEF de prendre les mesures d'ajustement nécessaires à ses nouvelles ressources. Le bureau de direction a retenu que les nouvelles mesures sont applicables dès début 2018. Le projet de budget 2018 n'est adopté.

Une conférence téléphonique du bureau de direction tenue le 25 janvier 2018 adopte le budget 2018 qui prend en compte les nouvelles mesures telles que édictées par les conventions 2018.

Les conventions ont été signées le 2 février 2018.

A.3 EXECUTION DU BUDGET 2017

Le budget 2017 adopté à la Conférence générale de 2016 a été exécuté en produits pour 1 190 879,42 € contre 989 665,44 € en charges. Le résultat de l'exercice 2017 dégage un bénéfice de 201 213,98€. (Voir annexe budget)

Ce résultat a été possible grâce aux mesures d'économie sur le fonctionnement, à la non fourniture des programmes nouveaux à TV5Monde à partir du mois d'août et à la reprise de la provision pour risques et charges.

Le recouvrement des cotisations reste en 2017 encore une préoccupation (encaissement de 209 345 € sur 339.816 €, ce qui donne un taux de 37,24% d'impayé) malgré les actions de rappels.

L'ensemble des organismes membres du Nord sont en règles des cotisations. Il est juste à déplorer le retrait d'un certain nombre ces dernières années.

Sur les cinq dernières années (2013-2017), la situation des arriérés de cotisations des organismes du sud au 31-12-2017 se résume comme suit :

- 10 organismes sur 30 sont à jour de paiement des cotisations (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Ile Maurice, Niger, Seychelles, Vietnam)
- 1 organisme (Sénégal) redevable de la cotisation 2017
- 1 organisme (Burundi) redevable de deux années 2013 et 2017
- 2 organismes pour les 3 dernières années (Tunisie, 2M)
- 1 organisme (Tchad) est redevable de 4 années de cotisation (2014, 2015, 2016, 2017)
- 15 organismes à qui il reste la totalité des cotisations des cinq dernières années à payer.

Le niveau du cumul des cotisations impayées est de 1 983 942,64 €.

Il est à noter qu'au cours de l'année de 2017, certains organismes ont fait ou entrepris des démarches d'apurement :

Burundi : le Burundi a honoré ses engagements de cotisations des années 2014, 2015.
Sénégal : la RTS a soldé ses arriérés de cotisation (2015, 2016, 2017 et un reliquat de 2008)
Gabon : un avis d'ordonnancement équivalent à quatre années de cotisation est en traitement au trésor national
Mauritanie : courrier portant sur un montant de 37 620 euros est transmis au ministère de tutelle pour règlement.

B. ATELIER DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU CIRTEF

Aux interrogations soulevées par le diagnostic organisationnel du CIRTEF de Madame Hélène Parent en 2016 sur sa capacité à aider ses membres à faire face aux enjeux s'ajoute une situation financière des plus difficiles marquée par une baisse de recouvrement des cotisations. La conjugaison de ces constats pose la question de l'existence-même de cet organisme de coopération née en 1978 sous l'impulsion de l'OIF.

C'est le sens de l'atelier de réflexion organisé par le CIRTEF en partenariat avec l'OIF qui a eu lieu le 5 octobre 2017 à Paris en vue d'une évolution et d'une relance du CIRTEF. Cette réflexion a associé les membres du bureau, des acteurs du CIRTEF et des intervenants extérieurs sollicités en raison de leur connaissance des enjeux et de leur capacité à imaginer de nouvelles pistes de solutions.

Synthèse des recommandations de l'atelier

Les participants à l'atelier ont exprimé la nécessité et la légitimité d'une association qui regroupe des organismes de médias de service public francophones telle que le CIRTEF, tout en soulignant l'urgence à entamer une réforme et une redéfinition de sa vocation et de ses missions qui apportent des réponses aux enjeux actuels. La recommandation générale se résume en un mot : REFONDATION (échanges d'expériences,

coproductions, ouverture à la production privée, référent au sein des Etats du Sud dans le domaine de l'audiovisuel, renforcement de la mission formatrice des centres en terme qualitatif et quantitatif et l'amélioration de la gouvernance générale du CIRTEF).

C. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE MÉDIAS FRANCOPHONES

Deux collaborateurs du CIRTEF ont participé aux réunions des commissions des MFP en avril 2017 à Bruxelles. Le Secrétaire général du CIRTEF a eu des entretiens avec celui des MFP afin de s'inspirer de ses expériences positives. Le Secrétaire général des MFP, Monsieur Erice POIVRE a été invité à l'atelier de réflexion sur l'avenir du CIRTEF où il a partagé l'expérience de son association avec les participants.

D. NOTIFICATION DES ADMISSIONS/DÉMISSION

Admission

La décision de la Conférence générale 2015 de retenir RTG Boulbinet comme membre actif a été notifiée à son administrateur principal avec indication de la réserve du versement de la première cotisation partagée avec la RTG. A cette date aucun paiement de cotisation n'a été enregistré.

Démission

La Fondation Hirondelle, membre associé a saisi le secrétariat général par lettre en date du 23 octobre 2017 pour signaler son arrêt de participation aux activités du CIRTEF, décision dictée par une baisse de ses financements.

E. PARTENARIATS

E.1 L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE :

Au-delà de la convention annuelle de financement de la Conférence générale, le partenariat avec l'OIF s'est manifesté par le financement de l'atelier de réflexion qui s'est tenu dans ses locaux en octobre 2017. Le CIRTEF a participé aux commissions de sélection « Cinéma » et « Documentaire TV » de l'OIF. Il faut rappeler que les projets CIRTEF ne sont plus éligibles au Fonds Images francophones ainsi que les séries harmonisées. Le CIRTEF a reçu à son siège Madame Youma FALL, Directrice Langue française, Culture et Diversités de l'OIF pour échanger sur les pistes de partenariat à travers un renouvellement de l'Accord-cadre. Elle a marqué la disponibilité de l'OIF à accompagner le CIRTEF à travers des projets structurants.

E.2 TV5MONDE

Le soutien de TV5Monde se poursuit à travers les deux fonds : Fonds Partenaires et Fonds Publicitaire. Le CIRTEF a participé aux Conseils d'administration de TV5Monde en qualité d'observateur. La concertation mensuelle sur les programmes s'est poursuivie. Le comité éditorial s'est tenu le 3 mai 2017 à Bruxelles. Le CIRTEF est membre du Conseil de Coopération de TV5MONDE Afrique, organe consultatif dont l'objectif est de proposer les orientations générales en matière de programmes africains, de promouvoir la présence

africaine dans les grilles de TV5MONDE et de faire état des projets de co-production. C'est à ce titre que le CIRTEF est membre du comité de programmes de TV5Monde, représentant les organismes membres du Sud. Cependant, faute d'offre de programmes des organismes du Sud et de l'arrêt du financement des productions CIRTEF par le Fonds Images Francophones, le CIRTEF est dans l'incapacité de proposer de programmes nouveaux à TV5Monde, ce qui pose le problème de sa légitimité au sein du comité de programmes.

Le CIRTEF continue néanmoins d'exhorter les organismes du Sud à contribuer à l'alimentation des programmes à TV5Monde.

Il est à espérer que la nouvelle convention générale 2018 ouvre des perspectives de production pour marquer davantage la présence africaine sur TV5Monde Afrique.

F. PROGRAMMES

F.1 ACHAT DES PROGRAMMES :

Au titre du Fonds Partenaires, le CIRTEF fournit des programmes (achat et production) à TV5Monde. Les décisions de la réunion du bureau de direction de juin 2017 ont impacté le volume de cette fourniture.

L'élargissement des droits numériques (non-linéaire) tel que souhaité par TV5Monde a été mis œuvre dans les négociations des contrats d'acquisition de droits de diffusion.

Les programmes fournis à TV5Monde sont :

«Sud Côté Court» 26' : La programmation de ce magazine hebdomadaire s'est poursuivi jusqu'en septembre 2017 avec un volume horaire d'environ 15 heures fourni. C'est un assemblage de deux courts métrages. 44 cases (Courts métrages) ont été remplies (15 achats + 29 rediffusions)

«Documentaire Africain» 52' : La fourniture du documentaire africain s'est arrêtée après la programmation du mois de septembre. Le stock constitué par le CIRTEF en 2017 a permis une diffusion jusqu'à la fin de l'année. 48 cases Documentaires ont été remplies (23 achats + 25 rediffusions).

«Afrique plurielle» + ou – 40' : Seulement 5 épisodes de ce magazine mensuel ont été réalisés et proposés à la diffusion sur les 10 prévus par an. C'est un assemblage d'un entretien et d'un documentaire. La cohérence et la qualité éditoriale entre les deux composantes de ce magazine se posent ainsi que la question des droits.

«Films africains» - long métrage : En 2017 le CIRTEF n'a proposé que 6 nouveaux films Africains au lieu de la douzaine par an. 20 cases remplies (6 achats + 14 rediffusions) au lieu des 24 prévues.

F.2 LE MAGAZINE « REFLETS SUD »

En 2017, un seul appel à projets pour le fonds CIRTEF a été lancé. Ce sont 47 projets (2 fictions, 45 documentaires) qui ont été reçus. Le comité de sélection composé de TV5Monde et du CIRTEF en a retenu 11. Ces 11 projets ont fait l'objet de conventions de coproductions entre le CIRTEF et 6 organismes à savoir l'ORTM (Madagascar), la RTS (Sénégal), la CRTV (Cameroun), Télé Congo, la MBC (Maurice) et la RTI (Côte d'Ivoire).

Après presque un an ces projets ne sont pas encore finalisés. Mieux, certains projets retenus en 2015 et 2016 ne sont pas aboutis.

Les délais de production sont beaucoup trop longs, et obligent le CIRTEF à multiplier les sources de programmes, générant ainsi des frais supplémentaires notamment par achat.

Le tableau ci-dessous résume la situation :

	FONDS CIRTEF	ACHATS	DONS	TOTAL	TAUX
FRAIS	16	12	1	29	34%
REDIFFUSIONS	43	11	2	56	66%

Ces chiffres traduisent éloquemment la difficulté pour le CIRTEF d'alimenter Reflets Sud avec des productions venant des organismes du Sud : Un taux de rediffusion de 66% et 34% de nouvelles productions dont seulement la moitié provient des membres.

Le magazine Reflets Sud est diffusé sur TV5Monde Afrique, TV5Monde Europe, TV5Monde France Belgique Suisse (FBS), TV5Monde Amérique Latine et Caraïbes, TV5Monde USA, TV5Monde Orient, TV5 Québec-Canada et la chaîne 3 de la RTBF (LA TROIS).

G. ECHANGES DE PROGRAMMES

G.1 MARCHÉ RADIO

Au vu du manque de personnel dédié au sein du Secrétariat général et du manque récurrent de réactivité de la part des organismes membres, tant dans l'envoi que la commande de programmes ainsi que dans le renvoi les rapports de diffusion, il y a lieu de se demander comment les organismes sont-ils prêts à s'engager de manière probante et active dans la bonne marche de cette activité ?

Une plate-forme d'échanges de programmes accessible à tous les organismes membres du CIRTEF serait la solution tout en espérant une alimentation en programmes libres de droits.

G.2 MARCHÉ DES PROGRAMMES TV

34 programmes d'environ 13 heures ont alimenté le marché des échanges 2017. Ces programmes sont le fruit des productions des CRPF et les coproductions avec des organismes. Sur la base des bons de commande, les programmes seront acheminés aux membres via We Transfer.

Un rapport de diffusion est attendu des organismes qui seront intéressés de recevoir les programmes.

H. PRODUCTION

H.1 PRODUCTION TELEVISION

H.1.1 Fonds pour le renforcement de la production télévisuelle

Pour soutenir la production dans les télévisions du sud, le CIRTEF a mis en place en 2009, un fonds dénommé Fonds CIRTEF pour le Renforcement de la Production Télévisuelle. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes publicitaires nettes de TV5MONDE Afrique.

L'alimentation de l'émission « Reflets Sud » par les télévisions du Sud reste encore insatisfaisante. Ces difficultés sont liées notamment à la disparité de normes techniques entre les télévisions membres, leur manque de réactivité et à la qualité des programmes entraînant au fur et à mesure la cessation des fournitures par les organismes.

En attendant, Reflets sud est alimentée, grâce aux co-productions soutenues par le fonds CIRTEF, des productions initiées par les CRPF et des achats auprès des producteurs indépendants.

Une plus grande implication des organismes dans le suivi et le respect du calendrier prévu dans la convention de coproduction devrait permettre à ce fonds de jouer pleinement son rôle.

H.1.2 Séries harmonisées TV

Les thèmes retenus pour les séries proviennent des travaux des sessions des commissions TV.

La commission télévision, lors de ses travaux à Victoria a recommandé la poursuite des séries documentaires du CIRTEF en mettant l'accent sur la thématique femme.

La série **Femmes battantes 3** s'est poursuivie en 2017 et a permis de disposer de 7 documentaires de 6 organismes pour alimenter Reflets SUD (ORTM, RTNB, RTB, RTS, CRTV, ORTN).

Le problème du financement de ces séries se pose. L'OIF qui à l'origine finançait la production des séries TV ne le fait plus et TV5Monde n'entend pas poursuivre cette activité sous sa forme actuelle sans contrôle éditorial et les dispositions de la nouvelle convention.

H.1.3 Les coproductions internationales :

Lancées au SEFOR de Ouagadougou en 2012 avec le documentaire « chemin de fer en Afrique de l'Ouest », les coproductions internationales peinent à s'installer entre les membres du Sud. Les sujets qui ont fait l'objet de validation en 2015 à Victoria sont restés au stade de la scénarisation : « **Anciennes cités coloniales** » avec la

RTI, l'ORTB et la RTS et de « **Colas, la noix de l'intégration** » avec la RTB, la RTI, la TVM, la RTS. Les réalisateurs désignés ont pu échanger pour aboutir à une démarche commune, mais le CIRTEF n'a pas trouvé les moyens d'organiser une rencontre des réalisateurs en vue d'affiner le scénario, procéder à une répartition des tâches et convenir d'un calendrier d'exécution.

H.2 PRODUCTION RADIO

H.2.1 Séries Radio

Le secteur radio a poursuivi ses relations avec l'UNESCO dans le cadre de son Programme de Participation. C'est ainsi qu'une série radiophonique a été financée par l'Unesco et mise en œuvre par le CIRTEF.

En 2016-2017, le CIRTEF a proposé, dans le cadre de ce Programme de Participation une « Formation-action » destinée aux réalisatrices radio du Sud et une série radiophonique sur le thème des « femmes d'exception en Afrique ».

Le CIRTEF a donc souhaité proposer une série de **PORTRAITS RADIODONIQUES** de femmes africaines à l'histoire exceptionnelle...ces femmes qui marquent leur temps par leur personnalité, leur talent, leur volonté inébranlable de faire fi des clichés et des traditions.

La conception, la coordination et l'encadrement de la série et des formations afférentes ont été pris en charge par Kerstin CLAEYS (CIRTEF). La mise en œuvre a été possible avec la participation de la productrice et réalisatrice Anne BONNEAU (Outremer 1^{ère} – France TV).

Une série de 12 portraits radiophoniques de 12 minutes chacun, portraits de femmes africaines contemporaines exceptionnelles dans 5 pays d'Afrique francophone choisis pour correspondre aux critères du Programme de Participation a été réalisée.

Les organismes des pays suivants ont participé à cette série radiophonique :

- Bénin (2 documentaires)
- Burkina Faso (4 documentaires)
- Madagascar (1 documentaire)
- Mali (2 documentaires)
- Seychelles (3 documentaires)

Quatre de ces documentaires seront mis en valeur sur la plate-forme UNESCO : « Les femmes dans l'Histoire de l'Afrique ».

H.2.2 Fonds d'aide à la production Radio

Dans le souci de venir en aide à ses organismes et de stimuler la production, le CIRTEF avait mis en œuvre une nouvelle action intitulée « **COPRODUCTIONS RADIO CIRTEF** ».

L'aide que le CIRTEF proposait d'apporter aux projets était d'ordre financier et logistique mais aussi une aide éventuelle à l'écriture, à la réalisation et à la postproduction sous forme de formation-action destinée aux réalisateurs, journalistes et techniciens.

Après avoir mené avec succès deux séries, « Trois visages de l'Afrique », « La femme et la terre », cette activité a été suspendue en 2017, faute de moyens financiers et de volonté d'engagement de la part des organismes membres. Comment mutualiser les moyens pour maintenir cette activité ?

I. FORMATION

I.1 Formations directes

Conformément aux recommandations de la commission formation de décembre 2016, les organismes du Sud ont été relancés pour la collecte des thématiques, une liste de formateurs du Sud et du Nord a été constituée et un cahier des charges des formations élaboré.

Les organismes suivants ont exprimé leurs besoins : SBC en radio, la RTS(Sénégal), la RTB (Burkina), l'ORTB (Benin), l'ORTN (Niger), la RNH (Haïti), RTD (Djibouti) et la CRTV en télévision. Mais aucun n'a indiqué les coûts liés aux formations qu'il prenait en charge afin de faciliter au CIRTEF la coordination opérationnelle de

l'activité. De ce fait, en 2017, aucune session de formation n'a pu être organisée en raison des difficultés financières, hormis celles liées aux productions, « les formactions ».

Les besoins en formations, surtout au Sud, sont grands. Comment mutualiser les moyens pour organiser ces formations ?

I.2 Formactions Radio, Télévision

Les séries du CIRTEF sont conçues pour rentrer dans le cadre des « FORMACTIONS ».

En 2017, à l'occasion de la mise en œuvre la série **radiophonique « Une femme en Afrique : histoires de femmes d'exception »**, la productrice et réalisatrice Anne BONNEAU (Outremer 1^{ère} – France TV) et Kerstin CLAEYS (CIRTEF) ont donné, **une série de formations « EN LIGNE »** personnalisées et portant sur l'écriture et la réalisation radiophonique et la postproduction à des réalisatrices des pays du Sud participant à la série.

Anne Bonneau s'est ensuite rendue du 23/09/2017 au 15/10/2017, pour accompagner et diriger les réalisatrices dans leur travail de post-production, au Centre Régional de Formation et de Production CIRTEF de Cotonou (Bénin).

De plus, un complément de formation dans le domaine spécifique du montage et mixage radio, a été dispensé au personnel technique et de réalisation son du Centre CIRTEF de Cotonou, notamment à Monsieur Arès Honvoh qui a participé à l'encadrement de la série.

Pour améliorer la démarche dans le futur, le CIRTEF suggère notamment que les organismes qui sont partie prenante dans les projets, s'engagent plus activement dans l'aboutissement de ceux-ci (mise à disposition des équipes et du matériel techniques).

En 2017, à l'occasion de la mise en œuvre la série TV femmes battantes 3, la démarche a prévu un atelier de scénarisation, un atelier de réécriture, une session d'évaluation et de validation des maquettes. L'encadrement

des réalisateurs s'est poursuivi au cours de la session de postproduction dans les centres. Les réalisateurs de 6 organismes (ORTM, RTNB, RTB, RTS, CRTV, ORTN) participant à la série ont bénéficié de ces formations TV.

I.3 Les Centres Régionaux de Production et de Formation (CRPF) du CIRTEF

Outil pour le monde audiovisuel africain, les centres de postproduction devraient permettre à la production africaine, à vocation internationale, de se réaliser en terre africaine dans d'excellentes conditions.

En 2017, les CRPF se sont engagés dans la production des documentaires propres, la finalisation des projets retenus par le Fonds TV, des séries TV « femmes battantes » et radiophonique « Violences faites aux femmes ».

Le centre de YAOUNDE a aussi initié et mené à bien des productions propres pour l'alimentation de l'émission « Reflets Sud » (nombre)

Le centre de COTONOU a eu une collaboration fructueuse avec les écoles de formation, les producteurs privés et les particuliers.

Le centre de NIAMEY a relevé en 2017 le défi de la production propre pour alimenter l'émission Reflets Sud sur Tv5Monde et sur la RTBF. Il a initié une série documentaire (8X26') qui se poursuit.

Le matériel technique des centres commence à montrer un essoufflement qui affecte la qualité des productions. Pour maintenir le standard des centres pour les travaux de finition et de postproduction, un technicien en partenariat avec l'ORTN, a été envoyé aux CRPF de Cotonou et Yaoundé pour expertiser le matériel et dresser la liste des besoins. Pour le centre de Niamey, c'est le soutien de la Télévision Suisse qui a permis de faire ce travail par l'envoi d'un technicien sur place.

J. SITE PORTAIL DU CIRTEF / LA PLATEFORME ARCHIBALD

Les guides d'utilisation du site et de la plateforme n'ont pas permis leur prise en main et servir de support de communication, d'échanges et de visibilité au CIRTEF.

Il est urgent de trouver une solution à l'accès de ses deux outils essentiels de communication, d'échanges et de partenariat.

CONCLUSION

Le CIRTEF connaît un déficit financier préoccupant et une absence notoire d'activité en dehors de celles relatives aux conventions avec TV5Monde. Cette association des médias publics francophones née en 1978 est toujours utile de l'avis de tous ses membres et partenaires. Il a besoin de la mobilisation de tous, membres et partenaires pour imaginer ensemble l'algorithme de son sauvetage pour lui permettre de rebondir et contribuer à un meilleur épanouissement de la francophonie.

Pour donner suite aux différentes réflexions, il est proposé une note stratégique de relance qui sera soumise à l'appréciation de la Conférence générale.

ANNEXE n°2

Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2016 et au 31.12.2017 Et des mesures sur les cotisations

- Décharges aux Secrétaires généraux et aux Administrateurs

Les comptes 2016 avaient été approuvés par la Conférence générale tenue le 16 décembre 2016.

Cependant, la réunion du bureau de direction sur proposition de la commission des finances tenue le 29 mars 2017 à Paris a jugé utile dans un souci de présenter une situation financière réaliste de réviser les comptes 2016.

La proposition de la commission des finances est de présenter les comptes 2016 en tenant compte d'une dépréciation de 80 % pour les cotisations 2015/2016 non payées et de 100% pour les cotisations impayées antérieures et des indemnités de départ du Secrétaire général sortant.

La Conférence générale approuvera non seulement les comptes annuels 2016 et 2017 mais donnera aussi décharges aux secrétaires généraux et aux administrateurs.

Le vérificateur des comptes présente ses deux des rapports.

Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2016

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

SOMMAIRE

I) INTRODUCTION

II) BILAN

III) COMPTES DE RESULTATS

IV) EXECUTION DU BUDGET

V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYEES

VI) CONCLUSIONS

I) INTRODUCTION

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale qui s'est tenue à Mahé, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2016, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Un précédent rapport avait été établi mais lors de la réunion du Bureau du 29 mars 2017 à Paris, le projet des comptes annuels a été rejeté. La comptabilité a été adaptée conformément aux recommandations du Bureau.

En effet, la législation comptable impose qu'il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques ou dépréciations ne sont connues qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration (le Bureau).

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Ma mission a consisté en la vérification des comptes annuels et plus particulièrement en la vérification des opérations comptabilisées dans le bilan et le compte de résultat.

Mon rapport sera subdivisé en cinq parties :

- bilan,
- comptes de résultats,
- exécution du budget,
- historique des cotisations impayées,
- conclusions.

II) COMPTES DE BILAN

Les comptes qui m'ont été présentés peuvent se résumer de la manière suivante :

ACTIF :

Immobilisations corporelles	34.349,00 €
Immobilisations financières	-
Créances à un an au plus	233.871,00 €
- Créances commerciales : 144.899,00 €	
- Autres créances : 88.972,00 €	
Valeurs disponibles	664.665,00 €
Comptes de régularisation	28.000,00 €

TOTAL DE L'ACTIF **960.885,00 €**

PASSIF :

Fonds affectés	790.494,00 €
Bénéfice/Perte reportée	- 804.444,00 €
Subsides en capital	7.884,00 €
Provisions pour Risques et charges	567.000,00 €
Dettes à un an au plus	399.188,00 €
- Dettes commerciales : 303.599,00 €	
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 95.589,00 €	
Comptes de régularisation	763,00 €

TOTAL DU PASSIF **960.885,00 €**

Un bref commentaire peut être fait sur les comptes du bilan

A3. Immobilisations corporelles :

Elles consistent en du matériel, équipements techniques des centres, mobilier de bureau et matériel informatique.

Les taux d'amortissements pratiqués varient entre 10 % et 33 %.

Les investissements ont été effectués en 2016 pour un total de 12.339,00 € en matériel informatique, logiciels et productions. Ces investissements concernent les différents CRPF.

Il convient de rappeler que conformément au droit comptable, un inventaire doit être établi une fois l'an au moins en vue de la clôture des comptes annuels.

Les règles d'évaluation doivent être arrêtées par l'organe de gestion et répondre aux principes de sincérité, prudence et bonne foi.

Les règles doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Des contrôles antérieurs de l'inventaire des Centres de Cotonou, Niamey et Yaoundé ont permis de constater que les biens sont identifiés et que des numéros d'inventaire ont été attribués.

La réconciliation de ces inventaires avec les données dans la comptabilité tenue au siège a été faite en 2015 pour le Centre de Yaoundé et des sorties d'inventaires ont été effectuées. La réconciliation a été effectuée en partie en 2016 pour le Centre de Cotonou et sera finalisée durant l'année 2017.

A4. Immobilisations financières : néant

A7. Créances à un an au plus :

1. Le compte « Clients » regroupe les factures relatives aux cotisations impayées au 31 décembre 2016 ainsi que des factures pour récupérations de frais.

Le compte reprend également l'ensemble des cotisations des membres dont le paiement n'a pas été effectué mais pour lequel il subsiste des perspectives de règlement.

Chaque entreprise détermine dans le respect des dispositions légales, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment aux réductions de valeurs et provisions pour risques et charges.

Ainsi, les créances irrécouvrables datant de 2014 et des années antérieures ont été mises en réduction de valeur à hauteur de 100 % tandis que celles des années 2015 et 2016 ont été réduites à hauteur de 80 %. Le total des réductions de valeur s'élève à 488.415,87 € et a fortement impacté le résultat de l'exercice.

2. Les « Autres créances » se composent des avances sur salaires ainsi que des créances auprès des partenaires du CIRTEF (principalement l'OIF dont le montant s'élève à 32.162,62 € ainsi que l'UNESCO (14.130,01 €).

Cette rubrique reprend également le compte courant « TVA à récupérer » pour 76.511,16 €.

A9. Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles ont été vérifiées avec les extraits de compte et de caisse au 31 décembre 2016.

Il n'y a aucune remarques particulières à formuler à cet égard.

A10. Comptes de régularisation :

Il s'agit de factures relatives aux frais de tournage reçues en 2016 dont la charge se rapporte à des exercices suivants.

P4. Fonds Affectés :

Les fonds réserves se composent principalement des éléments suivants :

- Passif social :	100.000,00 €
- Prix CIRTEF :	13.386,25 €
- Réunions institutionnelles :	90.000,00 €
- Formations :	50.000,00 €
- Fonds programmes et activités CIRTEF	537.107,62 €

P5. Bénéfice/Perte reportée :

Le résultat propre à l'exercice 2016 dégage une perte de 874.985,27 € avant affectation du résultat. Tenant compte du prélèvement de 110.000,62 € sur le Fonds des programmes et Activités du CIRTEF, le résultat de l'exercice s'élève à une perte de 764.984,65 €.

Si l'on tient compte du résultat de l'exercice précédent (- 39.459,11 €), le résultat à reporter au 31 décembre 2016 s'élève à une perte de 804.443,76 €.

En effet, globalement le résultat s'établit comme suit :

Produits :	1.337.964,85 €
Charges :	2.212.950,12 €
Résultat avant affectation	- 874.985,27 €
Affectation et Prélèvement au fonds des programmes et activités CIRTEF	+ 110.000,62 €
	- 764.984,65 €

La perte importante enregistrée au 31 décembre 2016 provient des réductions de valeur sur les créances (488.415,87 €) et de la provision pour risques et charges (300.000,00).

P6. Subsides en capital :

Cette rubrique reprend les subsides obtenus auprès de l'OIF pour le financement des centres. Les montants qui figurent au bilan serviront à couvrir les amortissements futurs des biens acquis.

P7. Provisions pour risques et charges :

Cette rubrique reprend les provisions constituées pour la maintenance des centres ainsi que d'un litige.

- Yaoundé :	80.000,00 €
- Niamey :	86.000,00 €
- Cotonou :	101.000,00 €
- Litige	300.000,00 €

Dans le cadre d'un litige d'ordre salariale, la provision a été constituée sur base du coût maximum estimé pour le CIRTEF.

P9. Dettes à un an au plus :

a) Dettes commerciales : 303.599,00 €

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs au 31 décembre 2016 ainsi que des factures à recevoir (52.550,58 €).

b) Dettes fiscales, salariales et sociales : 95.589,00 €

Il s'agit principalement de la provision pour pécule de vacances à payer en 2017 (47.200,00 €) ainsi que le solde de rémunérations et des charges sociales des Centres.

Cette rubrique reprend également le solde du précompte professionnel à payer (32.089,00 €).

P10. Comptes de régularisation : 763,00 €

Cette rubrique reprend des charges à imputer en 2017 (téléphone).

III) COMPTES DE RESULTATS

Le compte de résultats du CIRTEF se présente de la manière suivante :

PRODUITS

70 Chiffre d'affaires (ventes et prestations)	204.308,21 €
73 Cotisations, dons, legs et subSIDes	1.088.841,69 €
74 Autres produits d'exploitations	36.868,23 €
75 Produits financiers	7.946,72 €
76 Produits exceptionnels	-
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>1.337.964,85 €</u>

CHARGES

61 Services et biens divers	756.315,96 €
62 Rémunérations et charges sociales	640.606,37 €
63 Amortissements et provisions	810.077,53 €
64 Autres charges d'exploitation	2.148,00 €
65 Charges financières	3.802,26 €
66 Charges exceptionnelles	- €

TOTAL DES CHARGES **2.212.950,12 €**

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION : - 874.985,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- Prélèvement au Fonds Programmes et Activités CIRTEF **+ 110.000,62 €**

RESULTAT DE L'EXERCICE **+ 764.984,65 €**

REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT : - 39.459,11 €

RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION : - 804.443,76 €

J'ai examiné la justification des produits et charges comptabilisées dans le compte de résultat.

Mes contrôles se sont essentiellement déroulés par sondage des pièces justificatives (factures, conventions, extraits de compte) des comptes représentant les charges de l'association en rétributions auprès de tiers, sous-traitants, l'utilisation des provisions, charges financières.

Attendu que chaque charge ou chaque produit comptabilisé est étayé par une pièce justificative, il n'est ressorti aucune remarque particulière des contrats précités.

En ce qui concerne la charge salariale, j'ai pu procéder à la corrélation entre les sommes portées en compte et les documents externes les justifiant provenant de Belgique.

En ce qui concerne la charge salariale des centres, la concordance a pu être établie sur base des documents de paiement et des sommes portées dans la comptabilité.

IV) EXECUTION DU BUDGET

J'ai également examiné l'exécution du budget pour 2016.

Les éléments contenus dans les tableaux « Charges » et « Produits » correspondent aux montants inscrits dans le compte de résultat 2016. La répartition étant correcte.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYÉES

J'ai également examiné le tableau « Historique des cotisations impayées ».

Les éléments qui y figurent correspondent aux montants dans la balance des comptes.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

VI) CONCLUSIONS

J'ai procédé à l'examen des comptes annuels du CIRTEF pour l'exercice se clôтурant le 31 décembre 2016 dont le total s'élève à 960.880,25 € et dont le compte de résultat se solde par une perte de l'exercice de 874.985,27 € avant affectation et par un prélèvement de 110.000,62 € sur le Fonds des programmes et Activités CIRTEF portant ainsi le résultat de l'exercice à une perte de 764.984,65 €.

Tenant compte de la perte de l'exercice précédent de 39.459,11 €, la perte à reporter au 31 décembre 2016 s'élève à 804.443,76 €.

Sur base de documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultat clôтурés au 31 décembre 2016 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

J'attire votre attention sur le fait que le « Fonds social » se trouve dans une situation négative.

En effet, vous trouverez ci-dessous le détail :

- Fonds affectés (voir commentaire ci-avant : la rubrique P4) :	790.493,87 €
- Perte reportée (voir commentaire ci-avant : la rubrique P5) :	804.443,76 €

	- 13.949,89 €

Il convient donc de prendre les mesures nécessaires afin de rétablir la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et la Comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifestée à l'occasion de mes vérifications.

Fait à Bruxelles le 2 mai 2017

Aimé DUFROMONT
Vérificateur aux comptes

Annexes :

- Schéma abrégé BNB (Bilan et compte de résultats)
- Exécution budgétaire 2016
- Historique des cotisations impayées

Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2017

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

SOMMAIRE

I) INTRODUCTION

II) BILAN

III) COMPTES DE RESULTATS

IV) EXECUTION DU BUDGET

V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYEES

VI) CONCLUSIONS

I) INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale qui s'est tenue à Mahé, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2017, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ma mission a consisté en la vérification des comptes annuels et plus particulièrement en la vérification des opérations comptabilisées dans le bilan et le compte de résultat.

Mon rapport sera subdivisé en cinq parties :

- bilan,
- comptes de résultats,
- exécution du budget,
- historique des cotisations impayées,

II) COMPTES DE BILAN

Les comptes qui m'ont été présentés peuvent se résumer de la manière suivante :

ACTIF :

Immobilisations corporelles	22.805,00 €
Immobilisations financières	-
Créances à un an au plus	106.812,00 €
- Créances commerciales : 75.417,00 €	
- Autres créances : 31.395,00 €	
Valeurs disponibles	581.396,00 €
Comptes de régularisation	36.000,00 €

TOTAL DE L'ACTIF **747.013,00 €**

PASSIF :

Fonds affectés	790.494,00 €
Bénéfice/Perte reportée	- 603.229,00 €
Subsides en capital	-
Provisions pour Risques et charges	300.000,00 €
Dettes à un an au plus	242.248,00 €
- Dettes commerciales : 181.128,00 €	
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 61.120,00 €	
Comptes de régularisation	17.500,00 €

TOTAL DU PASSIF **747.013,00 €**

Un bref commentaire peut être fait sur les comptes du bilan

A3. Immobilisations corporelles :

Elles consistent en du matériel, équipements techniques des centres, mobilier de bureau et matériel informatique.

Les taux d'amortissements pratiqués varient entre 10 % et 33 %.

Il y a eu une acquisition durant l'année 2017 pour un montant de 2.428,49 €.

Il convient de rappeler que conformément au droit comptable, un inventaire doit être établi une fois l'an au moins en vue de la clôture des comptes annuels.

Les règles d'évaluation doivent être arrêtées par l'organe de gestion et répondre aux principes de sincérité, prudence et bonne foi.

Les règles doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Des contrôles antérieurs de l'inventaire des Centres de Cotonou, Niamey et Yaoundé ont permis de constater que les biens sont identifiés et que des numéros d'inventaire ont été attribués.

La réconciliation de ces inventaires avec les données dans la comptabilité tenue au siège a été faite pour 2017.

A4. Immobilisations financières : néant

A7. Créances à un an au plus :

1. Le compte « Clients » regroupe les factures relatives aux cotisations impayées au 31 décembre 2017 ainsi que des factures pour récupérations de frais.

Le compte reprend également l'ensemble des cotisations des membres dont le paiement n'a pas été effectué mais pour lequel il subsiste des perspectives de règlement.

Chaque entreprise détermine dans le respect des dispositions légales, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment aux réductions de valeurs et provisions pour risques et charges.

Ainsi, les créances irrécouvrables datant de 2017 ont été réduites à hauteur de 80 %. Celles datant des années antérieures ont été mises en réduction de valeur à 100 %.

2. Les « Autres créances » se composent des avances sur salaires ainsi que des créances auprès des partenaires du CIRTEF (principalement l'OIF dont le montant s'élève à 7.400,00 €).

Cette rubrique reprend également le compte courant « TVA à récupérer » pour 19.936,97 €.

A9. Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles ont été vérifiées avec les extraits de compte et de caisse au 31 décembre 2017.

Il n'y a aucune remarque particulière à formuler à cet égard.

A10. Comptes de régularisation :

Il s'agit de factures relatives aux frais de tournage reçues en 2017 dont la charge est à reporter sur les exercices suivants.

P4. Fonds Affectés :

Les fonds réserves se composent des éléments suivants :

- Passif social :	100.000,00 €
- Prix CIRTEF :	13.386,25 €
- Réunions institutionnelles :	90.000,00 €
- Formations :	50.000,00 €
- Fonds programmes et activités CIRTEF	537.107,62 €

P5. Bénéfice/Perte reportée :

Le résultat propre à l'exercice 2017 dégage un bénéfice de 201.213,98 € avant affectation du résultat.

Si l'on tient compte du résultat de l'exercice précédent (- 804.443,76 €), le résultat à reporter au 31 décembre 2017 s'élève à une perte de 603.229,78 €.

En effet, globalement le résultat s'établit comme suit :

Produits :	1.190.879,42 €
Charges :	989.665,44 €
Résultat avant affectation	+ 201.213,98 €

Le résultat favorable résulte principalement de la reprise de provisions pour risques et charges (267.000,00 €).

P6. Subsides en capital :

Néant.

P7. Provisions pour risques et charges :

Cette rubrique reprend la provision constituée dans le cadre d'un litige d'ordre salariale.

- Litige	300.000,00 €
----------	--------------

Fin 2017, des provisions pour la maintenance des centres ont été annulées à hauteur de 267.000,00 €.

P9. Dettes à un an au plus :

a) Dettes commerciales : 181.128,13 €

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs au 31 décembre 2017 ainsi que des factures à recevoir (28.250,68 €).

b) Dettes fiscales, salariales et sociales : 61.120,00 €

Il s'agit principalement de la provision pour pécule de vacances à payer en 2018 (34.770,00 €) ainsi que le solde de rémunérations et des charges sociales des Centres.

P10. Comptes de régularisation : 17.500,00 €

Cette rubrique reprend des produits à reporter en 2018 (OIF).

III) COMPTES DE RESULTATS

Le compte de résultats du CIRTEF se présente de la manière suivante :

PRODUITS

70 Chiffre d'affaires (ventes et prestations)	177.055,49 €
73 Cotisations, dons, legs et subSIDes	995.694,01 €
74 Autres produits d'exploitations	15.210,68 €
75 Produits financiers	2.919,24 €
76 Produits exceptionnels	-
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>1.190.879,42 €</u>

CHARGES

61 Services et biens divers	463.410,21 €
62 Rémunérations et charges sociales	623.354,36 €
63 Amortissements et provisions	- 126.078,59 €
64 Autres charges d'exploitation	23.830,23 €
65 Charges financières	5.149,23 €
66 Charges exceptionnelles	- €

TOTAL DES CHARGES **989.665,44 €**

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION : + 201.213,98 €

AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE **+ 201.213,98 €**

REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT : - 804.443,76 €

RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION : - 603.229,78 €

J'ai examiné la justification des produits et charges comptabilisées dans le compte de résultat.

Mes contrôles se sont essentiellement déroulés par sondage des pièces justificatives (factures, conventions, extraits de compte) des comptes représentant les charges de l'association en rétributions auprès de tiers, sous-traitants, l'utilisation des provisions, charges financières.

En ce qui concerne la charge salariale, j'ai pu procéder à la corrélation entre les sommes portées en compte et les documents externes les justifiant provenant de Belgique.

En ce qui concerne la charge salariale des centres, la concordance a pu être établie sur base des documents de paiement et des sommes portées dans la comptabilité.

IV) EXECUTION DU BUDGET

J'ai également examiné l'exécution du budget pour 2017.

Les éléments contenus dans les tableaux « Charges » et « Produits » correspondent aux montants inscrits dans le compte de résultat 2017.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYÉES

J'ai également examiné le tableau « Historique des cotisations impayées ».

Les éléments qui y figurent correspondent aux montants dans la balance des comptes.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

VI) CONCLUSIONS

J'ai procédé à l'examen des comptes annuels du CIRTEF pour l'exercice se clôтурant le 31 décembre 2017 dont le total s'élève à 747.012,89 € et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de l'exercice de 201.213,98 € avant affectation. Tenant compte de la perte de l'exercice précédent de 804.443,73 €, la perte à reporter au 31 décembre 2017 s'élève à 603.229,78 €.

Sur base des documents qui vous ont sont présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion de la situation financière du CIRTEF.

Cependant, des réserves doivent être faites et concernent les points suivants :

ii. La situation financière du CIRTEF reste très préoccupante :

Le bénéfice de l'exercice 2017 résulte principalement de la reprise de provisions pour un montant de 267.000 €.

Si l'on fait abstraction du Fonds des programmes et Activités (537.107 €), le total des fonds de réserve s'élève à 253.386 € tandis que la perte reportée s'élève à 603.229 €. Le CIRTEF se trouve donc face à un « Fonds social » négatif. Quelles sont les mesures prises pour résorber les pertes ?

iii. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 n'ont pas encore été arrêtés par le Bureau.

J'attire l'attention que les dispositions légales obligent l'organe de gestion à arrêter les comptes dans un délai de 6 mois maximum à compter de la clôture de l'exercice social.

Si le Bureau estime devoir apporter des modifications aux comptes de l'année 2016, celles-ci entraîneront aussi une modification des comptes de 2017.

iv. La déclaration fiscale de l'exercice 2017 (revenus 2016) a été déposée tardivement auprès de l'Administration fiscale. Cette remise tardive peut entraîner des sanctions (exemple : augmentation du délai pour établir l'impôt).

v. Des sommes ont été payées et comptabilisées en charge sur base de devis (déménagement) par l'ancien Secrétaire général. Ces documents ne peuvent être considérés comme des pièces probantes. Le montant s'élève à 13.720 €.

vi. Un audit mené fin 2017 par TV5 a mis en évidence des lacunes en matière de gestion notamment en matière de répartition en comptabilité analytique des frais de fonctionnement.

Il faut noter que le CIRTEF répartit les frais de fonctionnement en comptabilité analytique d'une manière identique depuis le début de ses relations avec TV5. Un cabinet d'audit indépendant a relevé lors de l'examen des comptes de 2012 à 2016 le caractère identique de la répartition analytique des frais.

Selon TV5, cette prise en compte va au-delà des charges qui peuvent lui être imputables.

Lors de la réunion du Bureau à Paris le 16 juin 2017, TV5, à titre exceptionnel pour 2017, a admis la répartition des frais de fonctionnement à charge du « Fonds des programmes et Activités » afin d'aider le CIRTEF à sortir de l'impasse budgétaire de 2017.

La nouvelle convention pour 2018 précise le montant maximum de ces frais. Cette convention prend effet au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne le ou les année(s) antérieure(s) à 2017, cette divergence d'analyse est susceptible d'influencer le résultat des exercices.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le Comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifestée à l'occasion de mes vérifications.

Fait à Bruxelles le 21 mars 2018

Aimé DUFROMONT
Vérificateur aux comptes

Annexes :

- Schéma abrégé BNB (Bilan et compte de résultats)
- Exécution budgétaire 2017
- Historique des cotisations impayées

ANNEXE n°3

Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions

- Lettre Directrice Générale Fondation Hirondelle



Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française
Loïc CRESPIN
Secrétaire Général
52 Bd Reyers, 1044 Bruxelles
Belgique

Objet : Arrêt de la participation de la Fondation Hirondelle au CIRTEF

Monsieur le Secrétaire général,

Je pense que vous vous souvenez de notre rencontre à Niamey en août 2014 alors que je faisais une mission exploratoire pour la Fondation Hirondelle et que nous nous étions rencontrés dans votre bureau à l'ORTN.

Je vous contacte aujourd'hui au sujet du CIRTEF dont vous assumez le Secrétariat général. La Fondation Hirondelle est membre associé, et Xavier De Bruyn, Directeur des Opérations et des Rédactions, est la personne qui ces derniers mois a suivi pour la Fondation Hirondelle le CIRTEF.

Nous sommes en train de consolider notre plan stratégique 2018 et se pose la question pour la Fondation Hirondelle de la pertinence et de la valeur ajoutée de sa participation au CIRTEF. Alors que nous devons faire des choix budgétaires et d'allocations de ressources, je souhaite arrêter notre membership pour 2018 et vous en informe par la présente.

Je regrette de devoir prendre une telle mesure mais nous sommes confrontés à une baisse de nos financements et à une incapacité à suivre sérieusement nos différents engagements dans les instances médiatiques où nous sommes présents.

Je tenais à vous informer personnellement. Merci de me signaler la procédure à suivre si ce courrier ne suffit pas à acter notre retrait selon les procédures en vigueur.

Par ailleurs, je sais que le CIRTEF est en pleine réflexion sur son développement et je vous souhaite le meilleur pour les années à venir.

En espérant pouvoir revenir dans le futur contribuer à la réflexion et à l'échange au sein du CIRTEF, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en mes sincères salutations.

Caroline Vuillemin
Directrice générale

AVENUE DU TEMPLE 19C | 1012 LAUSANNE | SWITZERLAND | T+41 21 654 20 20 | WWW.HIRONDELLE.ORG

PARTICIPANTS à la Conférence générale du 17 avril 2018 (Bruxelles)

BELGIQUE	BROUYERE	Daniel	Conseiller Grands Projets	RTBF
BENIN	HOUNDOLO	Joel	Directeur général	ORTB
BURKINA FASO	THIOMBIANO	Pascal Yemboini Pascal	Directeur général, Président du CIRTEF	RTB
BURUNDI	NIZIGIYIMANA	Salvator	Directeur général	RTNB
CAMEROUN	NDONGO	Charles Pythagore	Directeur général	CRTV
	MBEDE BALA	Athanase Emmanuel	Directeur des antennes TV	
	NTCHUISSUEU	Romuald Victorien	Chef de département Communication Internet	
CANADA	MENARD	Renée Claude	Chef de Cabinet - Bureau VPP	Radio Canada
COTE D'IVOIRE	IMBOUA	Degny Maixent Benjamin	Conseiller spécial du DG	RTI
FRANCE	BIGOT	Yves	Directeur général	TV5Monde
	DELASSAUSSE	Liliane	Secrétaire générale adjointe Directrice de la gestion et finances	
	EPOTE	Denise	Directrice Afrique	
	VELLA	Marjorie	Directrice adjointe des programmes	
	CATHALA	Jérôme	Secrétaire général adjoint	France Télévisions
	SAINT CRIQ	Fabienne	Déléguée aux pays francophones	
	BELCHI	Jean Marc	Directeur Distribution/Développement Afrique	RFI/France Médias Monde
	BELETRE	Sylvain	Service Distribution	
ILE MAURICE	RAMSURRUN	Moonendra Nudhi Sharma	Directeur général adjoint	MBC
MALI	KONE	Mahamadou	Journaliste, Directeur de la Radio nationale	ORTM
MAROC	BELGHITI ALAOUI	Abdelouahad	Chef de département de la Coopération	SNRT
NIGER	GOBI	Salou	Conseiller du DG	ORTN
SENEGAL	DIOP	Seynabou	Directrice de la Coopération	RTS
	TOURE	Guillé Niang	Directeur administratif et financier	
SEYCHELLES	MATHIOT	Patrick Joseph	Responsable de la formation	SBC

SUISSE	BERNHEIM	Chantal	Directrice des Relations extérieures	RTS
VIETNAM	DUNG	Bui Nguyen Quang	Chef du Bureau de Représentation de la VOV à Paris	VOV
ORGANISATION INTERNATIONALE	BARROT	Pierre	Responsable de programme chargé de la coopération audiovisuelle et de la promotion de l'image	OIF
EQUIPE CIRTEF	ATANGANA	Hubert	Responsable CRPF Yaoundé	
	AWANNOU	Anselme	Responsable CRPF Cotonou	
	CLAEYS	Christine	Chargée de mission Radio	
	CRESPIN	Loic	Secrétaire général	
	OUMAROU	Ali	Responsable CRPF Niamey	
	TELES	Edgar	Comptable	
	VERDONE	Lucia	Secrétaire	

ORGANISMES ayant donné un pouvoir écrit remis au Secrétaire général conformément aux statuts :

- TV5 Québec Canada à TV5MONDE

